

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 JUIN 2024

DELIBERATION N°2024.00348

**SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT RESPONSABLE ET DESIGN DES
HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES – HÔTEL GRIL CAMPANILE VILLARS**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 51

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de voix : 60

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON,
Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY,
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU,
M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, M. André CHARBONNIER,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE,
M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL,
M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA,
M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH,
M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCCQ,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Gilles PERACHE,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT,
Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY

Pouvoirs :

Mme Ingrid ARNAUD donne pouvoir à Mme Françoise BERGER,

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,

Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à M. Cyrille BONNEFOY,

RECU EN PREFECTURE

Le 21 juin 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240613-D20240034810

Date de mise en ligne : 21 juin 2024

Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Paul RIVAT,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Jordan DA SILVA, M. Jérôme GABIAUD, M. Julien LUYA,
M. Yves MORAND, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 JUIN 2024

SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT RESPONSABLE ET DESIGN DES HEBERGEMENTS TOURISTIQUES – HOTEL GRIL CAMPANILE VILLARS

Dans le cadre du volet touristique du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), Saint-Etienne Métropole entend jouer un rôle dans le développement du tourisme en accompagnant les acteurs touristiques.

Ainsi, la Métropole souhaite accompagner ses hébergements vers un tourisme plus durable, conformément au positionnement « vert » de son territoire et à sa politique forte en matière de développement durable. Saint-Etienne Métropole souhaite, par ailleurs, conforter son positionnement en matière de design.

Pour accompagner les différents projets des hébergeurs de son territoire, Saint-Etienne Métropole a mis en place un nouveau dispositif de soutien au développement design et responsable des hébergements touristiques par délibération du Bureau Métropolitain en date du 11 mai 2023.

La subvention peut soutenir les dépenses d'investissement visant la mise en place d'un équipement ou matériel de modernisation et de développement responsable, concourant aux objectifs de développement durable de la politique de la Métropole et non déjà financés par d'autres dispositifs.

L'entreprise « HOTEL GRIL CAMPANILE VILLARS » souhaite poursuivre ses actions en faveur de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE), conformément aux attentes de la Métropole.

A ce titre, elle a sollicité Saint-Etienne Métropole pour un accompagnement financier pour son établissement Hôtel Gril Campanile situé 8, rue de l'Artisanat à Villars.

Le projet de l'entreprise porte sur l'installation de roulettes sur les lits de l'établissement, de façon à simplifier le travail du personnel de chambre, et à diminuer les éventuels troubles musculosquelettiques provoqués par ce type de manutention quotidienne. Il englobe également l'achat de poubelles de tri sélectif pour les chambres. Le coût prévisionnel de ces installations est de 2 075,64 € HT et la subvention sollicitée s'élève à 1 245,38 €.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la convention de soutien au développement design et responsable des hébergements touristiques conclue avec l'entreprise « HOTEL GRIL CAMPANILE VILLARS »;**

- approuve le versement d'une subvention d'investissement d'un montant de 1 245,38 € au titre du dispositif « Soutien au développement design et responsable des hébergements touristiques » à l'entreprise « HOTEL GRIL CAMPANILE VILLARS » ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à signer la convention et toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération ;
- la dépense correspondante sera imputée au titre de l'investissement sur le budget principal Tourisme 2024 et suivants TOUR article 20421 – destination HOTELS.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La Secrétaire de Séance,



Siham LABICH

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE